

DECIBEL ACADEMY

Règlement Intérieur

Toute inscription avec votre professeur entraîne obligatoirement l'acceptation de ce règlement. Celui-ci a pour but d'offrir aux étudiants et au professeur un cadre harmonieux de travail. Nous vous demandons de lire ce document dans son intégralité.

• ADHESION A L'ASSOCIATION (25€ annuelle)

- Ce règlement intérieur, lu et signé, devra être rendu au plus vite au professeur. Une copie à conserver par l'élève. Un chèque de 25€ à l'ordre de Decibel Academy devra être remis au premier cours.

• CONDITIONS DE PAIEMENT

- Le tarif des cours, calculé sur l'ensemble de l'année scolaire (septembre à juin), est fractionné sur la base de 35 cours pour l'année.
- Pour les enfants/adolescents de 7-18 ans les cours seront réglés **au trimestre ou à l'année** en chèque, espèces ou virement bancaire.
- Pour les adultes chaque mensualité de 4 cours devront me parvenir impérativement **au dernier cours de chaque mois**.
- **Le non règlement entraînera l'arrêt systématique des cours de musique.**

• LOCAUX ET MATERIEL

- Les élèves sont responsables de la bonne utilisation du matériel mis à leur disposition. Le professeur se dégage de toute responsabilité concernant le vol d'objets personnels appartenant aux élèves et aux visiteurs.

• ABSENCES

- Les élèves sont tenus de respecter les jours et horaires des cours auxquels ils sont inscrits. **Les absences des élèves seront considérées comme des cours dus et ne seront pas rattrapés**
Les élèves, tout comme le professeur, préviendront de leurs absences 48h avant le cours prévu (dans la mesure du possible).

Les absences notifiées 48h avant le cours seront rattrapées pendant les vacances scolaires ou à un autre moment en commun accord avec le professeur.

• DEROULEMENT DES COURS

- Les cours sont assurés de septembre à juin.
- Les cours pourront être assurés pendant les vacances scolaires et en cas de rattrapage mais en aucun cas pendant les jours fériés.
- Les cours sont dispensés dans la salle prévue à cet effet chez Decibel Academy.
- L'apprentissage d'un instrument demandant du travail, l'élève est tenu d'effectuer les différents exercices que lui donne son professeur durant le temps de cours prévu.
- **Pour le bon déroulement de son apprentissage, l'élève devra suivre les conseils du professeur concernant le travail personnel à fournir à la maison.**
 - Les parents ou responsables des élèves ne sont pas admis dans les salles pendant les séances, une salle d'attente à l'atelier est à disposition.
 - Avant et après le cours, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du professeur.
 - Le professeur se réserve le droit d'exclure tout élève dont le comportement perturberait le bon fonctionnement du cours.
 - Les élèves désirant cesser leur activité devront obligatoirement observer un préavis de 30 jours, sinon une mensualité supplémentaire leur sera facturée.

Signature de l'élève :

Signature du professeur :